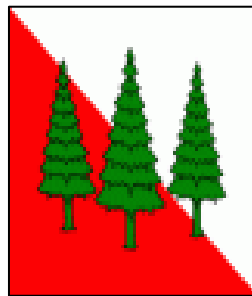


Conseil Communal d'Epesses

Procès-verbal de la séance



du 8 décembre 2008



**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée
le lundi 8 décembre 2008 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec,
pour ordre du jour :**

OUVERTURE DE SEANCE - APPEL DES MEMBRES	3
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008	3
3. BUDGET 2009	3
4. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/08 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE FR. 400'000.— POUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIEN LOCAL DU FEU EN ESPACE COMMERCIAL OU ARTISANAL	4
5. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE FUSION	5
6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	5
7. COMMUNICATIONS DU BUREAU	5
8. DIVERS	5
CONTRE-APPEL – CLOTURE DE SEANCE	5



Ouverture de séance - Appel des membres

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, notre Président, L. Fonjallaz, salue la Municipalité, Monsieur Alain Hersperger, notre nouveau Boursier, l'assemblée, puis ouvre cette séance. En préambule, il tient à préciser un élément du fonctionnement de notre institution, régit par le Règlement du Conseil Communal d'Epesse du 1^{er} juillet 2006, stipulé à l'Art. 49 où il est mentionné :

« Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué ».

Notre Président revient ainsi sur la séance « inter-conseils communaux », planifiée le 4 novembre écoulé, à Cully. Son intervention tient lieu d'avertissement et il prie les conseillères et les conseillers de l'avertir de leur éventuelle absence dans la forme et dans les règles.

Le Président donne ensuite la parole à la secrétaire qui procède à l'appel : 24 membres sont présents, 4 Conseillers communaux sont excusés, F. Diserens est absent.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président énonce l'ordre du jour qui est ensuite voté et accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008

Chacun ayant reçu, par courriel et par courrier (3 personnes sans adresses mail), le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008, sa lecture n'est pas souhaitée. Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2009

La parole est donnée à D. Rouge, rapporteur de la CoFin. Dite commission, composée de J.-M. Badoux, président, Ch. Chappuis, et J.-M. Oggier, s'est réunie le 25 novembre écoulé en présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de notre nouveau Boursier, A. Hersperger ; H. Fonjallaz était excusée. A cette occasion, les membres de la Commission des finances ont reçu toute explication appropriée concernant les points ayant retenu leur attention.

Comme on peut le constater dans le prévis municipal, et ce malgré une stricte évaluation des dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de dépenses de CHF 139'800.--. Même s'il est tenu compte des amortissements, attributions et prélèvements mentionnés en page 18 pour CHF 108'650.--, la marge d'autofinancement reste négative de CHF 31'150.--. Cette situation est principalement due aux reports de charges imposées par le Canton. Une rétrocession de la part du Canton sur ces mêmes charges, de l'ordre d'environ CHF 179'000.--, est attendue pour 2008. Sur cette base, nous sommes en droit d'espérer une rétrocession d'un ordre de grandeur similaire pour 2009, ceci malgré une baisse de notre taux d'imposition.

En marge de ces constatations, l'examen du budget leur a permis de relever quelques autres points que le rapporteur commente dûment. Il est recommandé à notre Boursier d'établir un budget prévisionnel de trésorerie pour 2009, incluant les mouvements de cash connus, ainsi que les remboursements des emprunts et d'intégrer systématiquement cette information dans les prochains budgets.

Il est pris note que les remboursements d'emprunts hypothécaires prévus pour 2009, pour un montant de CHF 53'500.--, ne touchent pas les comptes de charges et sont donc sans effet sur le résultat. Seuls les intérêts et amortissements d'immobilisations sont comptabilisés en charges, avec effet sur le résultat.

Pour terminer, l'excellente présentation du budget est relevée ; le Boursier et la Municipalité s'en voient chaleureusement félicités.

En conclusion et au vu de leur analyse, la commission des finances unanime recommande aux conseillères et aux conseillers d'accepter le budget 2009 de la Commune d'Epesse tel que présenté, se soldant par un excédent de dépenses de Fr. 139'800.--.



Notre Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

L.-Ph. Porchet, municipal, signale un oubli d'écriture de CHF 1'200.— relatif au poste du « Vieux-Collège », à savoir que 20 % des frais de gérance incombent à la commune, information qui se voit dûment complétée par notre Boursier, A. Hersperger.

Ch. Dick souhaite un point de situation concernant les taxes de séjours. N. Gross, Syndic, nous informe à ce propos.

La parole n'étant plus demandée, D. Rouge relit les conclusions du rapport de la CoFin et le Budget 2009 est soumis à votation. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Madame le Syndic signale encore que ce budget a été établi avec notre ancien Boursier, J. Bertholet, qu'elle remercie, puis donne la parole à A. Hersperger qui se présente et nous parle de son profil professionnel.

4. Préavis municipal n° 5/08 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 400'000.— pour la transformation de l'ancien local du feu en espace commercial ou artisanal

La parole est donnée à C. L. Fonjallaz, rapporteur de la commission ad hoc, également composée de L. Massy, président, de Ch. Cuendet, de J.-M. Dupont et de A. de Simone. Dite commission s'est réunie le 27 novembre dernier, au Collège, en présence de L.-Ph. Porchet, municipal des bâtiments, qui leur a fourni tous détails utiles à la transformation de l'ancien local des pompiers en surface commerciale ou artisanale. Ce local n'étant plus réservé au service du feu est propriété communale. Actuellement, il sert de dépôt de matériel divers ; il ne possède aucune infrastructure (eau, épuration, électricité, chauffage, etc.).

Eu égard à sa situation stratégique, au centre du village et près du parking, la commune souhaiterait le rendre attractif et rentable, en le soumettant à une totale rénovation, ce pour un montant de CHF 400'000.--. Cette somme s'autofinancerait par la rentrée d'un loyer.

Les détails des travaux sont dûment décrits dans le préavis cité en référence (n° 5/08). La surface finale après travaux serait de 240 m² environ, sur 3 niveaux. Le matériel qui y est entreposé actuellement serait transféré dans le local-garage réservé au véhicule de la commune, celui-ci occuperait une place de parc.

Par ailleurs, une société naissante dans le village serait d'ores et déjà fort intéressée par une telle location réservée au développement d'un centre d'information et promotionnel régional des produits du terroir.

En conclusion et au vu du projet qui leur est soumis, la commission unanime recommande aux conseillères et conseillers de

1. d'autoriser la municipalité à mettre en œuvre les travaux y relatifs,
2. d'octroyer, pour ce faire, à la municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 400'000.--; somme à prélever sur les liquidités communales ou à emprunter aux meilleures conditions du moment.

Notre Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole est donnée à D. Rouge qui souhaite la réponse à 4 questions précises relatives à

1. l'excavation,
2. la surface finale disponible après travaux, et si dite surface permet l'encaissement d'un loyer mensuel minimum de CHF 1'700.--, compte tenu des charges engendrées par un éventuel emprunt (tous calculs confondus aux taux actuels),
3. la société intéressée serait-elle prête à garantir la signature d'un bail à long terme (5 ans minimum),
4. des précisions sur cette dite société.

D. Rouge précise encore sa préférence à une aide municipale plutôt dirigée vers la société du caveau, que de se lancer dans une aventure lui paraissant risquée pour la commune ; l'argent du contribuable doit servir à la collectivité et non pas à des intérêts privés et de plus extérieurs au village.



Un débat nourri s'engage entre L.-Ph. Porchet, municipal, D. Rouge (CoFin), Ph. Rouge, Ch. Dick, Ch. Cuedet, J.-M. Badoux (CoFin), A. de Simone, A. Paley, présentant tour à tour questions et réponses diverses, ou encore quelque notable éclaircissement à ce propos.

La parole n'étant plus demandée, C. L. Fonjallaz, rapporteur, relit les conclusions ; puis dit préavis est soumis à votation. Celui-ci se voit accepté par 16 voix, 2 avis contraires et 6 abstentions.

5. Information sur le processus de fusion

F. Gross, représentante du comité intercommunal pour la commune d'Epesses et vice-présidente de ce conseil présente un point de situation sur le processus de fusion.

Elle revient sur la séance extraordinaire organisée par le GroPil le 4 novembre dernier à Cully, en présence de M. Ph. Leuba, Conseiller d'Etat. Epesses était la commune la moins bien représentée ; nous n'en étions pas fiers. Le procès-verbal de cette séance nous a été adressé par courriel. Elle reste à disposition pour toute question y relative. Un « tous-ménages » nous parviendra prochainement.

Le 16 mars 2009 : votation des 5 conseils communaux sur le préavis de fusion.

Le 17 mai 2009 : votation populaire sur la fusion (si acceptation du préavis idoine).

6. Communications de la Municipalité

J. Oberli : la fête de Noël du village aura lieu le jeudi 18 décembre à la Grande Salle. La municipalité espère rencontrer le plus grand nombre de citoyens à cette manifestation qui se veut recueillie et festive.

Plage de la Budaz : mise à l'enquête faite par le SESA, 4 oppositions sont tombées, suivi du dossier par le SESA.

Une vente de sapins de Noël est organisée (cf tous ménages).

N. Gross : notre Syndic remercie la commission des finances pour l'excellente collaboration qui présidé à l'élaboration du budget ; il sera tenu compte des remarques formulées à ce propos. N. Gross remercie également tous les membres du conseil pour notre présence et notre travail ; puis elle nous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

7. Communications du Bureau

Le Président remercie la Municipalité et passe aux communications du Bureau.

✦ La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 16 mars 2009.

✦ Une autre rencontre sera planifiée en juin, des informations nous parviendront en temps opportun.

8. Divers

✦ B. Vejdovsky nous invite, comme promis et comme la coutume le veut, à partager le verre de l'amitié à la fin de notre séance. Il a, pour ce faire, choisi 5 vins dans les 5 communes concernées par la fusion.

Il n'y a plus ni questions, ni commentaires.

Contre-appel – Clôture de séance

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président L. Fonjallaz nous remercie et nous souhaite, à toutes et tous, de très belles fêtes également et clôt la séance.



Séance levée à 21 :40

Ainsi délibéré à Epesse, le 8 décembre 2008

Pour le Conseil communal

Le Président

Louis Fonjallaz



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger